



Edl de sortie non signé et caution non rendu a la fin des 2 mois

Par **Melissa**, le **02/03/2011** à **14:55**

Bonjour,rrnrnJ'ai fait mon état des lieux de sortie au moi de Décembre et je n'ai ni signé le document si reçu de nouvelle de la part de l'agence, depuis un appel passer il y a un moi pour savoir ou en était l'administration au sujet de la caution, il m'on dit que sur la somme de 500 euros (caution) il m'enverrais un cheque de environ 2,60 euros suite a des travaux de propreté d'un montant de 447 euros que je conteste, puis pour un lai de papier peint d'un montant de 74 euros, de plus il ne m'on pas avertit de ces travaux et il avait déjà été fait au jour de l'appel, depuis je n'ais eu acune nouvel et je ne sais pas ce que je doit faire.rrnrnJ'espère que vous pourrez m'aidé. rnrnMerci

Par **mimi493**, le **02/03/2011** à **15:58**

LRAR de mise en demeure au BAILLEUR avec copie à l'agence, les mettant en demeure de rendre le dépôt de garantie, en l'imputant uniquement des sommes encores dues et du montant des réparations duement justifiées apparaissant à faire par comparaison des états de lieux d'entrée et de sortie faits contradictoirement et signés par vous. Qu'à défaut, vous saisirez le tribunal de proximité.